



Préavis municipal n° 04 – 2013

Budget 2014

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité, comme il est de coutume chaque année à cette époque, a le plaisir de soumettre à votre approbation le projet de budget 2014 de notre Commune.

1. Préambule

Le budget, pour l'année 2014, a été définitivement adopté par la Municipalité in corpore dans sa séance du 28 octobre 2013.

Il est basé sur l'arrêté d'imposition 2014 tel qu'adopté par le Conseil communal le 3 octobre 2013. A ce sujet, la Municipalité réitère ses remerciements à votre attention pour lui avoir donné les moyens de présenter un budget, certes encore déficitaire, mais permettant de couvrir financièrement les charges du ménage communal et le remboursement des emprunts, tout en intégrant les entretiens nécessaires au maintien de la qualité du patrimoine communal.

2. Principes généraux d'établissement du budget 2014

Un projet de budget a été établi par le boursier en collaboration avec le soussigné de gauche, Syndic et responsable des finances. Ce projet intégrait l'ensemble des montants qui nous avaient été communiqué par les instances qui nous les facturent. Pour le reste des postes, nous nous étions basés sur la moyenne des trois derniers exercices.

Le budget a ensuite été revu avec l'ensemble de la Municipalité lors de deux demi-journées consacrées à cet important objet. A ces occasions, l'ensemble des postes ont été examinés, afin de les adapter aux besoins propres à chaque dicastère.

La Municipalité s'est une nouvelle fois montrée prudente en matière de dépense. Elle a cependant décidé de favoriser l'entretien du patrimoine immobilier, en l'occurrence en portant au budget des projets retenus ces dernières années en raison de la dégradation de nos finances.

Recettes

Nous avons prévu une hausse des recettes fiscales de 2.8 % par rapport à 2012. Cette hausse est basée sur une augmentation du nombre de foyers fiscaux de 1 % (densification du bâti existant) et sur les prévisions de croissance de l'économie suisse (prévision du SECO : 2013 : + 1.4 % ; 2014 : + 2.1%). Les postes concernés par la hausse de la fiscalité décidée par votre instance ont ensuite été adaptés.

Charges

La situation générale laisse toujours apparaître une augmentation régulière du report de charges sur notre Commune.

Au niveau du report des charges de la part du canton, qui représentent environ 28 % de notre budget, nous constatons une augmentation supérieure à CHF 195'000.- (malgré une réduction de la péréquation d'environ CHF 100'000.- en raison de la hausse du taux d'imposition) pour atteindre CHF 1'898'400.-. Ces montants nous ont été communiqués par le canton et adapté sur la base du document de travail établi par l'AdCV, afin de tenir compte de la modification de notre fiscalité dès 2014.

Les charges intercommunales, représentant presque 16 % du budget, n'augmentent que d'environ CHF 67'000.- malgré la création du bus PPDL. La bonne nouvelle est venue de l'ASiCoPE, dont les coûts prévisionnels 2014 sont revenus au niveau de ceux de l'année 2012.

Les charges sous gestion restent globalement stables.

3. Tableau des principales augmentations de charges par rapport à 2012

Facture sociale	CHF	177'000.-
Participation FAJE (AJERCO-RAS)	CHF	65'000.-
Protection civil (plus de réserve permettant d'absorber les pertes)	CHF	42'000.-
Abandon de la taxe non pompier	CHF	30'000.-
SDIS (plus de réserve permettant d'absorber les pertes)	CHF	20'000.-
Bus PPDL (CHF 57'900.- ./ . thématique CHF 38'200.-)	CHF	19'700.-
Assainissement de la Caisse de pensions CIP	CHF	12'000.-
Part communale à la gendarmerie	CHF	11'700.-
Eglise catholique (rénovation du patrimoine immobilier sur 15 ans)	CHF	11'500.-
Subvention aux écoles de musiques (LEM)	CHF	9'500.-
Subvention au FC Venoge	CHF	9'000.-
ARASPE	CHF	5'000.-
Total	CHF	402'400.-

Comme vous pouvez le constater, ces augmentations ou manques à gagner ne concernent presque que des reports de charges du canton ou des associations régionales.

Cette évolution devrait se poursuivre dans les années à venir. En effet, la LEM (Loi sur l'Enseignement de la Musique) n'a pas encore déployé tous ses effets, Les conséquences d'Harmos ne sont pas encore connue, mais devrait venir alourdir notre budget et les projets envisagés par l'ASiCoPE devront être financés par les communes membres. Ces trois points, auquel s'ajoute l'évolution de la « facture sociale », ne sont qu'un aperçu de ce qui nous attend.

4. Effet comptable du budget 2014

Malgré l'augmentation substantielle des impôts que vous avez acceptée en date du 3 octobre 2013, le budget 2014 reste négatif de CHF 94'420.-. Toutefois, le besoin de liquidité est, pour ça part, satisfait. Le résultat monétaire se présente ainsi :

Résultat comptable	CHF	- 94'420.-
Amortissements comptable	CHF	407'560.-
Attributions aux réserves	CHF	40'925.-
Prélèvements aux réserves	CHF	<u>- 80'200.-</u>
Résultat monétaire du ménage communal	CHF	273'865.-
Amortissement financier des emprunts	CHF	<u>219'667.-</u>
Résultat monétaire	CHF	<u>54'198.-</u>

Cette situation légèrement bénéficiaire d'un point de vue financier nous permet de ne pas avoir recours à de nouveaux emprunts bancaires pour financer le ménage communal. Toutefois, il reste faible et ne constitue pas une véritable capacité d'autofinancement pour les projets d'investissement futurs.

5. Commentaires

Personnel

Depuis le mois d'août dernier, notre Commune forme un apprenti « agent d'exploitation ». Il seconde MM. Amiguet et Huck dans leurs tâches quotidiennes. Dans le cadre de sa formation, il aura également l'opportunité de travailler avec M. Dos Santos Ramos, concierge au complexe de la Léchire.

Pour faire face à l'augmentation croissante des tâches administratives, le taux d'occupation du personnel administratif a été augmenté de 2.5 UT à 2.6 UT.

Suite aux mesures d'assainissement prises par la Caisse Intercommunale de Pensions (CIP), auprès de laquelle nous sommes assurés pour la LPP, une contribution supplémentaire de 3 % sur les salaires assurés de nos employés a été portée au budget, ce qui représente quelque CHF 12'000.- par an. Cette augmentation sera effective durant dix-sept ans. En contrepartie, les employés travailleront deux années de plus.

La décision de l'enseignement public de supprimer l'horaire différencié le matin a permis depuis août 2013 de réduire légèrement le nombre d'heures effectué par les patrouilleurs scolaires avec pour conséquence une légère réduction de ce poste au budget.

La PentaDîne connaît toujours un bon niveau de fréquentation. Le budget reprend donc les chiffres effectifs de l'année 2012.

Informatique

Le contrat de prestations avec la société TI Informatique a été renouvelé à des conditions avantageuses. La Municipalité envisage d'acquérir des applications complémentaires, qu'elle a déjà intégrées au budget.

Dépense d'entretien

La Municipalité a axé les dépenses sur l'entretien du patrimoine immobilier.

Fontaines :

La réfection de la fontaine se situant au carrefour de la rue du Four et de la rue du Vieux-Collège avait certes été portée au budget 2013, mais en raison d'une mauvaise surprise, les fonds ont servi à réparer d'urgence la fontaine sise devant l'ancienne Porcherie pour éviter que cette dernière ne se brise en tombant dans le trou formé par l'absence de liaison avec les eaux claires. Cette problématique est désormais résolue. Un montant de CHF 30'000.- a donc été porté au budget 2014, afin de réparer la dite fontaine. Ces frais seront prélevés de la réserve pour travaux futurs.

Temple :

Autre objet devant impérativement être mis à l'ordre du jour, la réfection des cadrans de l'église et du moteur des petites cloches. A cet effet, un montant de CHF 11'000.-a été porté au budget 2014.

Jardin des souvenirs :

Toujours dans les projets relégués depuis 3 à 4 ans, nous avons décidé de porter au budget un montant de CHF 13'000.- pour modifier le jardin des souvenirs. Ces frais seront prélevés de la réserve pour travaux futurs. Il s'agira d'épurer les lieux en le ré-arborisant, en y rajoutant du gravier collé jusqu'à hauteur de l'accès au lieu de dépose des cendres, afin de le rendre moins rébarbatif tout en offrant aux familles qui le désireraient de pouvoir laisser une trace du défunt par la pose d'une plaque (elles devront être commandées à la Commune, afin d'être toutes les mêmes) sur une pierre granitique avec une seule face taillée. Outre le côté esthétique et pratique, cela nous permettra de nous mettre en conformité avec les demandes de l'Etat via la Préfecture qui estime que le choix doit être donné aux familles de pouvoir poser ou non une plaque dans un jardins des souvenirs, ce que Penthaz ne permet actuellement pas (travaux en partie faits par les parcs et jardins) A noter qu'un nouveau règlement du cimetière verra le jour en 2014, afin de se conformer à la nouvelle loi en la matière. Nous en profiterons pour poser des bases légales un peu plus complètes pour gérer le cimetière.

Local voirie :

La reprise d'un local laissé vacant par le SDIS a permis la création d'un réfectoire pour les employés de la voirie. Quelques aménagements seront effectués en 2014, afin de rendre ce local plus fonctionnel.

Réseau d'eau :

Nous avons augmenté certains postes, très fortement réduit en 2013, qui vont se montrer parfois largement insuffisant, ceci afin d'éviter ce type de grand écart entre le budget et les comptes. Il s'agit essentiellement des montants attribués à l'entretien courant du réseau d'eau.

Route :

A l'opposé, nous avons réduit les sommes allouées à l'entretien des routes, hormis celles concernant les honoraires d'étude dans le but de répondre à la motion déposée par le Conseil communal pour l'étude d'un giratoire au carrefour de la treille.

Ordures ménagères

Les changements entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2013 ont entraîné une modification sensible des habitudes d'élimination des déchets des ménages de notre canton en général et de notre commune en particulier. Il en résulte une situation permettant difficilement d'établir un budget précis. En effet, le tonnage des ordures ménagères a baissé d'environ 40 % depuis le début de l'année, sensiblement plus que prévu. D'autre part, les versements reçus par notre Commune en répartition de la taxe au sac ne correspondent pas à l'entier de celle-ci, l'entité gérant cette dernière voulant également être prudente au vu des incertitudes évoquées précédemment.

Dans le courant 2014, trois moloks seront installés à la Léchire pour récolter les ordures, le verre et le papier engendrés par l'école et la grande salle.

Cours d'eau

Le collecteur à ciel ouvert qui traverse la plaine pour se jeter dans la Venoge (Vourze) doit être entretenu selon un protocole précis qui engendre des coûts importants. Une subvention nous sera versée par le Canton, afin de couvrir ces frais. A l'heure actuelle, il n'a pas encore été décidé si cette tâche serait effectuée en 2014 par nos employés ou par une société spécialisée.

Instruction publique et culte

Les chiffres du budget 2014 présentés par l'ASICoPe correspondent pour Penthaz à ceux de l'année 2012, ce qui fût une bonne nouvelle dans un environnement marqué pour une croissance rapide des charges.

L'entrée en vigueur de la LEO a modifié la répartition entre le primaire et le secondaire, ce qui rend la comparaison avec les années précédentes difficile. Il est donc nécessaire de comparer les montants du primaire et du secondaire simultanément.

Les effets de la loi sur l'enseignement de la musique LEM commencent à devenir perceptible dans notre budget avec une augmentation prévue de presque CHF 10'000.- entre 2012 et 2014.

L'entretien du patrimoine immobilier de l'Eglise catholique doit être pris en charge par les communes selon la loi cantonale, ce qui engendrera une dépense prévue de CHF 7.- par habitant, soit CHF 11'500.- pour notre Commune.

Sécurité publique

Le coût de la réforme policière supportée par les communes progresse de 6.8 % pour atteindre, pour notre Commune, la somme de CHF 184'300.-.

Les coûts du SDIS et de la Protection civile restent stables. La réserve pour la défense incendie sera complètement utilisée durant l'exercice 2014 laissant une perte de CHF 20'700.- au budget pour ce dicastère. La réserve pour la protection civile a, pour sa part, déjà été complètement dissoute en 2012.

Péréquation

La hausse de fiscalité décidée par le Conseil communal dans sa séance du 3 octobre 2013 devrait entraîner une baisse de notre contribution net à la péréquation cantonale d'environ CHF 90'000.- pour autant que les autres communes de notre canton ne prennent pas massivement une décision similaire.

Facture sociale

Comme annoncé, le montant de la facture sociale à prendre en charge par les communes a encore augmenté atteignant CHF 645'320'000.- contre CHF 579'855'200.- en 2012. Pour notre commune, ce poste se monte à CHF 921'000.- auquel s'ajoute 0.14 % (part de la commune de Penthaz) de CHF 40'000'000.- pour le lissage de l'augmentation des charges, soit CHF 56'000.-.

Les coûts de l'ARASPE (agence intercommunale des assurances sociales) seront de CHF 28.51 par habitant, soit CHF 47'000.- représentant une hausse de CHF 5'000.- par rapport à 2012.

Pour les charges relatives à l'AVASAD (organisme cantonal de gestion des soins à domicile), nous sommes partis du principe que la motion « Grandjean » allait être acceptée par le Grand Conseil. Nous avons donc porté au budget ce poste pour CHF 135'300.- soit CHF 82.30 par habitant en lieu et place de CHF 113.- par habitant. Au final, cela représente une économie de CHF 35'000.- par rapport à 2012.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Penthaz

- vu le préavis N° 4-2013 concernant le budget pour l'année 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

décide

d'adopter le budget de l'année 2014 tel que présenté, soit :

Charges	CHF	6'884'205.-
Produits	CHF	6'789'785.-
Déficit	CHF	94'420.-

Adopté en séance de Municipalité in corpore le 28 octobre 2013.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

La secrétaire :

Ph. Besson

M. Goy Bommottet

Délégués municipaux et communaux :

- M. Philippe BESSON, Syndic
- M. Cédric TRONCHET, Boursier